## Contrat d'engagement de livraison de caisses de pommes, poires et produits de l'exploitation avec les adhérents de l'AMAP

du FLAYOSQUET

## récolte 2018

commande





## 

(\* poires BIO cat 2: producteur scea tip top fruit sisteron France)

Le présent contrat est passé entre le producteur	Bruno DEBON quartier le plan 83300 CHATEAUDOUBLI
Tél 06 08 04 51 25 bruno.debon@neuf.fr	
et le consommateur	

et le consommateur
Le TITULAIRE : M., Mme,
ndresse
ele-mail :
Conditions de règlement total :€ Chèques à libeller à l'ordre de Bruno DEBON
Producteurs et consommateurs ont adhéré aux statuts de la charte des AMAP, qu'ils s'engagent à respec

ENGAGEMENT des PARTIES Date et Signature Le producteur

Date et Signature Le consommateur

## Contrat d'engagement de livraison de caisses de pommes, poires et produits de l'exploitation avec les adhérents de l'AMAP

du FLAYOSQUET





récolte 2018

dates	11/10/18	08/11/18	06/12/18	03/01/19	31/01/19	28/02/19	Total €
Grande caisse 13 kg: 33 €							
Petite caisse 7,5 kg : 21€							
Jus 1litre 6 X 1 L : 23€							
Jus 25cl 20x25cl:32 €							
caisse poires * 6kg : 18 €							
total de la commande			•				

(\* poires BIO cat 2: producteur scea tip top fruit sisteron France)

Le présent contrat est passé entre le producteur	<b>Bruno DEBON</b> quartier le plan 83300 CHATEAUDOUBLE
Tél 06 08 04 51 25 bruno.debon@neuf.fr	
et le consommateur	

<u>Le TITULAIRE</u> : M., Mme,	
adresse	
telportablee-mail:	
Conditions de règlement Chèques à libeller à l'ordre de Bruno DEBON	total :€

cter. Producteurs et consommateurs ont adhéré aux statuts de la charte des AMAP, qu'ils s'engagent à respecter.

**ENGAGEMENT des PARTIES Date et Signature** 

Le producteur

Date et Signature Le consommateur